Castel info
Le Journal de la Ville du Château d'Olonne
n° 46, avril 2017
www.lechateaudolonne.fr

Avenue de Talmont : une nouvelle entrée de ville

page 5

« Monalisa » : des bénévoles luttent contre l'isolement des aînés, p. 8

Espaces verts et trottoirs : un désherbage nature, p. 13

Fête de la musique mercredi 21 juin : scène ouverte à l'Aire des Vallées, p. 17

LE CHATEAU d'Olonne
www.lechateaudolonne.fr

Sommaire

3 Vivre ensemble
- **Fête des voisins** : top départ le 19 mai
- **Nouveaux Arrivants** : « tour du proprio » le 3 juin

4 Finances communales
- Les grandes lignes du budget 2017

5 Voirie, cadre de vie
- **Avenue de Talmont**, acte II
- Actualiser le PLU

6-7 Intercommunalité
- **Les Sables d'Olonne Agglomération** est née
- **Commune nouvelle** : volonté et méthode

8 Solidarité
- Les sourires de « **Monalisa** »
- Paulette Lalande, centenaire rayonnante
- La maison de santé des 3 Caps, initiative exemplaire

9 Économie
- La dynamique « Préférence commerce »
- Le chiffre : 13 841

10-11 Les principaux travaux en ville

12-13 Environnement
- Il y avait des jardins...
- Frelon asiatique : la lutte continue
- Limiter l'envol du goéland
- Plus verte la ville
- Le cimetière n'échappe pas à la règle

14 Sécurité publique
- La vitesse excessive dans le viseur
- Des vacances plus sereines

15 Au passé récent
- L'événement, la date, la photo...

16 Au passé antérieur
- Les registres paroissiaux
- Vitrines du passé et du futur de la commune

17 Culture
- Le plastique, c'est « bidon » !
- **Fête de la musique** : scène ouverte aux **Vallées**
- Concours de nouvelles et poésies

18 État civil

19 Expression des groupes minoritaires

20 Infos pratiques
- Les dix bureaux de vote
- Autorisation de sortie du territoire
- Carte nationale d'identité

Castel info n° 46 avril 2017
Directeur de la publication :
Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.
Rédaction : Fabien Bruslé.
Photos : Fabien Bruslé, Linda Piveteau, Claire Bourreau, Laëtitia Baizeau, Vanessa Macouin, Sara Navarro.
Maquette : MCM Information.
Mise en page et impression :
Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez.
039497/03/17.
Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
PEFC : 10-31-1292

Éditorial

Esprit constructif

Le 4 avril 2014, il y a trois ans presque jour pour jour, je recevais des mains de Jean-Yves Burnaud l'écharpe tricolore de maire grâce à la confiance qu'une majorité d'entre vous avait accordée à la liste que je conduisais.

Nous voilà à mi-chemin d'un mandat qui, c'est une certitude, ne sera pas comme les précédents. En effet, dans vingt mois, les élus castelolonnais, sablais et olonnais ne formeront plus qu'une seule assemblée municipale présidant aux destinées de la deuxième ville de Vendée.

Ne nous y trompons pas, nous vivons bel et bien un moment historique et nous devons tous nous montrer à la hauteur de l'enjeu que représente la fondation de la **Commune nouvelle des Sables d'Olonne**.

Suite aux réunions organisées depuis le début de l'année avec mes homologues, Florence Pineau et Didier Gallot, je peux vous assurer qu'une réelle volonté de travailler et d'avancer ensemble nous anime. Les directeurs généraux des services des trois communes comme l'ensemble des 800 agents sont également mobilisés pour construire dès maintenant l'architecture de la nouvelle collectivité.

En tant que futurs habitants de la **Commune nouvelle**, vous serez régulièrement informés des étapes d'avancement et des décisions qui impacteront votre quotidien. C'est là une des conditions de la réussite de ce projet ambitieux.

Sur un plan strictement castelolonnais, mais désormais étroitement lié au destin de la future **Commune nouvelle**, nous pouvons nous féliciter que les réalisations municipales soient conformes aux engagements pris devant vous il y a trois ans. Pour consolider l'attractivité du territoire et améliorer votre qualité de vie, le plan de mandat se réalise, parfois même avec de l'avance sur le calendrier prévu.

La restauration de l'abbaye Saint-Jean d'Orbestier, la deuxième tranche de l'aménagement de l'avenue de Talmont, la création du quartier des Prés de la Clais, l'Hôtel de Ville et ses abords... Autant de projets d'intérêt général qui se sont concrétisés.

Dans les prochains mois, les opérations centre-ville 2 et 3 qui prévoient la création de nouveaux logements et la reconfiguration du cœur de ville ainsi que la renaturation du littoral entre le Puits d'Enfer et l'abbaye entreront à leur tour dans le vif du sujet. Avec ambition et réalisme, nous préparons l'avenir.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton, Tél. 02 51 23 88 00

Fête des voisins : top départ le 19 mai

Avec le printemps, des moments d'échanges et de convivialité fleurissent dans les quartiers castelolonnais. La **Fête des voisins** est une belle initiative qui a pris racine dans notre commune.

La date officielle 2017 de la **Fête des voisins** est fixée au 19 mai mais les manifestations ont lieu sur plusieurs week-ends pour des raisons facilement compréhensibles d'organisation et de prêt de matériel.

Pas moins de 39 initiatives ont été mises en place l'an dernier et plus d'un millier de Castelolonnais ont été invités. C'est d'autant plus remarquable sachant qu'en Vendée, seules Luçon et Olonne-sur-Mer sont également parties prenantes de cette opération nationale née au début des années 2000.

Cette année encore, la Ville est donc aux côtés de ceux qui veulent réunir leur voisinage autour d'un apéro, d'une grillade ou d'une bonne tarte maison. Une magnifique occasion de faire connaissance avec les nouveaux voisins, de créer du lien et de mélanger les générations.

Concrètement, les services municipaux viennent en appui de ces initiatives privées en remettant des supports de communication (invitations, affiches, etc.) et en prêtant les chaises et tables indispensables à ce genre de manifestation. Si besoin, la circulation peut aussi être interdite ou limitée dans une rue afin de créer une place de village provisoire.

Le record du nombre de **Fêtes des voisins** sera-t-il battu en 2017 ? Aux organisateurs chevronnés ou novices de relever le défi !

Organisation à mettre en place dès aujourd'hui

Pour bénéficier de l'aide logistique de la Ville pour l'organisation de sa **Fête des voisins**, il convient de se mettre dès à présent en relation avec les services municipaux. Seules les demandes formulées jusqu'au 3 mai pourront être prises en compte. Un formulaire est à la disposition des organisateurs sur le site **www.lechateaudolonne.fr**, rubrique **Actualités**. Des renseignements peuvent être demandés au service **Communication-Événements** au 02 51 23 88 11 mais aucune demande de prestation ou de matériel n'aura lieu par téléphone.

Nouveaux Arrivants : « tour du proprio » le 3 juin

Île-de-France, Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, l'an dernier 167 « néo-Castelolonnais » venus de toute la France avaient répondu présents à la réception des « Nouveaux Arrivants ». Inscriptions jusqu'au 12 mai !

L'après-midi d'accueil des Nouveaux arrivants est un moment convivial organisé à l'attention de toutes les personnes installées sur la commune depuis un an. Ceux qui sont arrivés au Château d'Olonne en 2015 ou 2016 et qui n'ont pu se rendre aux précédentes réceptions sont également les bienvenus.

Une journée de découvertes

L'idée ? Plus on connaît un endroit, plus on s'y sent bien ! Il s'agit donc avant tout de faire découvrir la commune, ses sites naturels et patrimoniaux, ses structures de loisirs ou ses services publics. L'excursion guidée, souvent réalisée sous un beau soleil de printemps, est suivie d'un dialogue avec le maire Joël Mercier et ses collègues du Conseil municipal.

Quelques cadeaux de bienvenue sont enfin remis lors de cet après-midi bien sûr ouvert aux enfants des nouveaux Castelolonnais. Pour participer, il suffit de s'inscrire grâce au bulletin ci-dessous ou à travers le site **www.lechateaudolonne.fr**, rubrique **Découverte, tourisme** puis **Nouveaux Arrivants**.

Rendez-vous samedi 3 juin à 15 h 45 à la salle **Calixte-Aimé-Plissonneau**, rue Stéphane-Mallarmé.

Accueil des Nouveaux Arrivants : bulletin d'inscription

❏ Madame ❏ Monsieur Prénom : . . . . . Nom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

Date d'installation au Château d'Olonne : . . . . . /. . . . . /. . . . .

Précédent lieu de résidence : ville, département, pays : . . . . . .

Tél. . . . . Courriel :. . . . . .

❏ Je participerai le samedi 3 juin, à 15 h 45, à la visite guidée et au pot de l'amitié

Nombre d'adultes . . . . . Nombre d'enfants . . . . . Signature

❏ Je participerai seulement au pot de l'amitié, à partir de 17 h

Nombre d'adultes . . . . . Nombre d'enfants . . . . . .

À remettre au plus tard le 12 mai au service Communication - Événements
Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton, 85180 Le Château d'Olonne.
Inscription par Internet : **www.lechateaudolonne.fr** rubrique Découverte, Tourisme puis Nouveaux Arrivants

Les grandes lignes du budget 2017

Le budget primitif de la collectivité pour l'année 2017 a été adopté par le Conseil municipal lors de sa réunion du 30 janvier dernier. L'occasion de revenir sur ses grandes caractéristiques et les principales opérations qu'il autorise.

Résultat d'un travail de préparation impliquant l'ensemble des services municipaux et des commissions municipales, le budget 2017 de la Ville du Château d'Olonne s'inscrit dans un contexte contraint :

- **Baisse de la Dotation globale de fonctionnement** (prévision de - 150 000 € en 2017) ;
- **Maintien du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** dont la commune est contributrice depuis 2013 et auquel elle devrait participer à hauteur de 127 000 € cette année ;
- **Dotation de solidarité communautaire** : la baisse adoptée en 2016 (- 88 000 € puis - 33 000 € en 2017) permet à la Communauté d'agglomération de retrouver des ressources complémentaires pour exercer au mieux ses compétences, sans augmentation des taux de fiscalité.

Par ailleurs, dans la continuité de la lettre de cadrage au mois de juillet 2016, le budget de la collectivité respecte les grandes orientations définies par les élus :

- **Reconduction d'un programme d'investissement** à hauteur de 7,5 millions d'€ ;
- **Taux de fiscalité inchangés ;**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- Dépenses de gestion courante identiques à 2016.

Le budget 2017 de la Ville du Château d'Olonne **s'équilibre ainsi à 24 733 944,51 €** dont 13 840 444 € en fonctionnement et 10 893 500,51 € en investissement.

Fonctionnement

La **section de fonctionnement**, celle qui permet à la collectivité d'assurer sa bonne marche au quotidien, **s'élève à 13 840 444 €.**

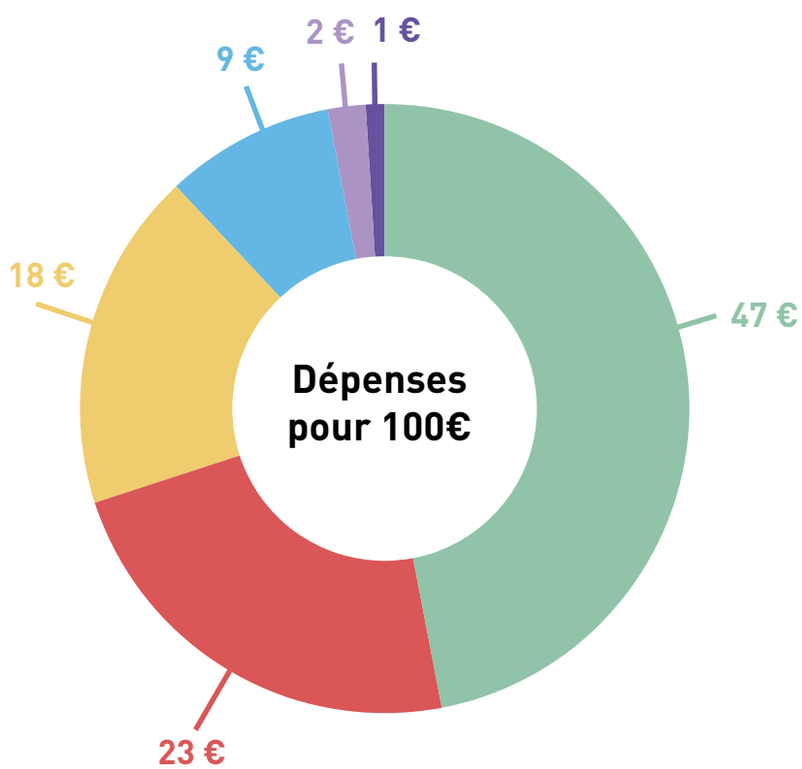

Dépenses de fonctionnement en 2017, sur 100 €

Charges de personnel : 47 €, Autofinancement : 23 €, Charges courantes : 18 €, Autres charges de gestion courante : 9 €, Atténuation de produits : 2 €, Charges financières : 1 €

Investissement

Le programme d'investissement s'élève à 6 millions d'€ de propositions nouvelles. L'exercice 2017 voit la création de 2 budgets annexes relatifs aux lotissements « La Poitevinière » et « Le Fond sablais ».

Les principales opérations menées par la Ville grâce à son budget 2017 sont :

- Programme pluriannuel de voirie : 1 440 000 €.
- Aménagement de la seconde tranche de l'**avenue de Talmont**. Montant de l'opération en 2017 : 1 028 925 €. Précisions page 5 ;
- **Abbaye Saint-Jean d'Orbestier** : 2ème tranche des travaux, qui achèvera la réhabilitation extérieure du bâtiment, 498 090 € ;
- Création d'un skatepark à proximité de la médiathèque : 224 531 € ;
- Achèvement de la construction de l'**Hôtel de Ville** et notamment aménagements extérieurs : 604 238 €. L'enveloppe globale du projet reste inchangée à 4,2 M€ ;
- Études et début des travaux d'aménagement du centre-ville : 160 100 € ;
- Poursuites des études, des procédures et des acquisitions pour le projet de renaturation du littoral : 265 389 € ;
- Entretien récurrent du patrimoine communal : 680 189 €.

Avenue de Talmont, acte II

Axe majeur de la commune et entrée de l'agglomération, l'**avenue de Talmont** connaît depuis février la deuxième phase de sa transformation. Sur le modèle de ce qui a été fait en 2012-2013, la route va devenir une voie urbaine partagée, sécurisée, plus verte et avec une circulation fluidifiée.

Avant le temps de l'action proprement dit, l'ampleur et la durée des travaux justifiaient la tenue d'un temps de concertation. Six réunions ont ainsi permis d'informer et d'écouter les habitants et les commerçants du secteur concerné.

Travail de nuit, création d'une voirie provisoire, calendrier, arrêt des travaux pendant l'été et les fêtes de fin d'année, toutes les hypothèses ont été étudiées par les services de la Ville et le maître d'œuvre de l'opération.

Il en résulte un projet qui minimise les nuisances pour les riverains, même si celles-ci ne peuvent bien sûr être nulles, et facilite autant que possible l'accès aux commerces durant toutes les phases des travaux.

Lors de la dernière réunion organisée à l'Hôtel de Ville, une commerçante installée dans la galerie des Promenades Océanes s'est dite « **consciente du travail réalisé** », « **je tenais à vous remercier car, malgré les nuisances inévitables, le cadre de vie sera beaucoup plus agréable** » a-t-elle ajouté.

C'est bien là le but : proposer une entrée de ville et d'agglomération digne de ce nom au service de l'attractivité et de la qualité de vie.

Apaisée, sécurisée, fluidifiée

La première tranche avait concerné l'ouest de l'**avenue de Talmont**, l'**avenue du Maréchal Juin** et la **rue du Général Dumouriez**. Pour la seconde tranche, 1,5 km de voirie sera traité : l'**avenue de Talmont** du **rond-point de la Bretaudière** à la **rue de Touvent** ainsi que la **rue du Laurier** et une partie de l'**avenue Louis Bréguet**.

Gage de sécurité et de fluidité du trafic, trois ronds-points vont être créés. Le premier en lieu et place du carrefour à feux situé au droit de la **rue des Grandes Prises**. Les deux autres seront aménagés au niveau de l'ensemble La Jardinerie-Les Ophéliades, dont la sortie est à ce jour très inconfortable, ainsi qu'au croisement avec la **rue de Touvent**.

Piétons et cyclistes bénéficieront de larges trottoirs et de voies réservées, l'axe ne constituera ainsi plus un obstacle difficile à franchir pour rejoindre la zone côtière depuis le centre-ville par exemple.

Enfin, la chaussée principale sera bordée d'une noue plantée et de places de stationnement longitudinales.

Les élus et techniciens visitent le chantier, le 16 février.

Trois types de travaux pour un seul chantier

Les premiers coups de pelleteuse de ce chantier majeur ont pu être donnés le 6 février. Il est organisé en 16 phases qui voient se succéder trois grands types de travaux :

- Les travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ont lieu jusqu'en mai 2017.
- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques s'étaleront jusqu'à l'automne 2017.
- Enfin, les travaux d'aménagement de surface, les plus visibles, démarreront à la fin du mois de septembre 2017 pour s'achever à la fin de l'été 2018.

Avec cet investissement massif qui bénéficiera à l'économie locale, la Ville s'engage fortement en faveur du cadre de vie, de la sécurité des usagers de la route et du développement des déplacements doux.

Coût total : **3 250 000 €** TTC.
Livraison prévue : **été 2018.**

Actualiser le PLU

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification urbanistique à l'échelle communale ou intercommunale. Celui du Château d'Olonne, en vigueur depuis le 8 avril 2008, doit être modifié notamment pour permettre le lancement de l'aménagement des Bourrelières, prendre en compte les modifications du code de l'urbanisme ainsi que l'achèvement de lotissements.

Le Conseil municipal a approuvé le 30 janvier dernier la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée. Celle-ci implique que le dossier de modification sera mis à la disposition du public pendant au moins un mois accompagné d'un registre permettant de recueillir d'éventuelles observations. Prévue pour débuter en juin, cette phase d'information sera annoncée par affichage et dans la presse.

Pour consulter le PLU en ligne, rendez-vous sur **www.lechateaudolonne.fr**, rubrique **Cadre de vie** puis **Aménagement, urbanisme** et enfin **Le Plan local d'urbanisme**.

Les Sables d'Olonne Agglomération est née

Il va falloir s'y habituer, après plus de vingt ans de fonctionnement et de projets, la **Communauté de communes des Olonnes** a laissé la place à la **Communauté d'agglomération**. Un acteur majeur du territoire aux multiples compétences.

Le changement est de taille, au sens propre comme au sens figuré. En unissant les trois communes de la **Communauté de communes des Olonnes** (Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne et Olonne-sur-Mer), celles de la **Communauté de communes de l'Auzance et de la Vertonne** (Vairé, Sainte-Foy et L'Île d'Olonne) ainsi que Saint-Mathurin, c'est une structure intercommunale de 172 km² et de près de 52 000 habitants qui a vu le jour le 1er janvier 2017.

En Vendée, seule La Roche-sur-Yon-Agglomération est également une communauté d'agglomération, statut qui prévoit une importante intégration des communes membres.

Présentation de la nouvelle identité visuelle de la Communauté d'agglomération et des entités qui y sont rattachées, le 7 mars aux Atlantes.

Compétences élargies

La **Communauté d'agglomération** reprend bien sûr les compétences exercées jusqu'ici par la **Communauté de communes** : voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, réseau de transports publics, collecte et gestion des déchets, etc.

Mais au-delà d'un simple transfert, la naissance des **Sables d'Olonne Agglomération** réorganise largement les moyens de l'action publique, par exemple dans le domaine du développement économique et touristique. Réunissant élus et représentants du monde économique, la Société anonyme d'économie mixte (SEM) **Les Sables d'Olonne Développement** devient le grand maître d'œuvre du développement économique du territoire.

Un acteur unique a également été créé pour mener la politique touristique de l'ensemble de l'agglomération. Basée aux Atlantes, la Société publique locale (SPL) **Destination Les Sables d'Olonne** disposera des moyens pour promouvoir tous les atouts du territoire. L'office de tourisme du Château d'Olonne est ainsi devenu un Bureau d'information touristique directement rattaché à la nouvelle entité.

Fonctionnement démocratique

Les Sables d'Olonne Agglomération est dirigée par un Conseil de communauté composé de 48 élus. Parmi eux, treize sont issus du Conseil municipal du Château d'Olonne. Il n'y en avait que douze au sein de la **Communauté de communes des Olonnes** et les conseillers municipaux ont donc élu Raymond Gazull pour compléter la représentation castelolonnaise au sein de la nouvelle structure.

Premier adjoint d'Olonne-sur-Mer, Yannick Moreau a été élu président des **Sables d'Olonne Agglomération**. Il est entouré de 13 vice-présidents qui composent le bureau communautaire dont le maire Joël Mercier, 4e vice-président en charge de la commission Personnel, mutualisation, transfert de charges et de compétences, Annick Billon, 9e vice-présidente en charge de la commission Sport, et Jean-Pierre Boileau, 12e vice-président en charge de la commission Assainissement, voirie, réseaux.

Dotée d'un exécutif, de services réorganisés et d'une nouvelle identité visuelle, **Les Sables d'Olonne Agglomération** est en ordre de marche pour préparer l'avenir du territoire grâce à des projets structurants tout en assurant de nombreux services au quotidien.

Les Sables d'Olonne Agglomération
3, avenue Carnot
BP 80391
85108 Les Sables d'Olonne cedex
Tél. 02 51 23 84 40 - **info@lsoagglo.fr**
www.lsoagglo.fr

Une agglomération riche en fibre

L'aménagement numérique du territoire est une des multiples compétences de la **Communauté d'agglomération**. Orange, l'opérateur choisi, poursuit le déploiement de la fibre optique avec le raccordement de 7 500 foyers supplémentaires au cours de cette deuxième phase. Sont notamment concernés l'ouest du centre-ville du Château-d'Olonne et une partie du quartier de la Pironnière. En 2020, toute l'agglomération sera éligible à la fibre.

Plus d'informations sur **reseaux.orange.fr** et à l'adresse **fibre.cco@orange.com**

Didier Gallot, Florence Pineau et Joël Mercier, le 6 février dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne.

Commune nouvelle : volonté et méthode

Avec la consultation des Castelolonnais, 2016 a été l'année de la clarification et du déblocage de la situation. Depuis janvier 2017, voici venu le temps du travail en commun entre les élus et les services municipaux pour aboutir à la création dans les meilleures conditions de la **Commune nouvelle**.

11 décembre 2016, les Castelolonnais répondent positivement à la question posée lors de la consultation et se prononcent ainsi clairement pour la fusion de leur commune au 1er janvier 2019 avec Les Sables d'Olonne et Olonne-sur-Mer.

Quelques jours plus tard, le 19 décembre, les élus du Château d'Olonne entérinent officiellement le verdict des urnes par une délibération votée à l'unanimité par le Conseil municipal. Depuis, les deux villes voisines ont voté le même texte.

Dès lors, la route menant à la fusion des trois communes du Pays des Olonnes est dégagée. Symbole de cette nouvelle page qui s'ouvre, la présence remarquée des maires sablais et olonnais lors de la cérémonie des vœux de leur homologue castelolonnais aux acteurs associatifs et économiques, le 15 janvier salle **Calixte-Aimé-Plissonneau**.

Une volonté commune

Quelques jours plus tard, les trois maires se rencontrent une première fois. Puis, le 6 février, une nouvelle réunion de travail est planifiée avec les directeurs des services municipaux. À l'issue de celle-ci, une conférence de presse est organisée à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne.

Didier Gallot, Florence Pineau et Joël Mercier soulignent tour à tour l'esprit constructif qui les anime et la qualité des premières discussions. Il s'agit de réussir la fondation d'une des plus importantes communes nouvelles de France, la seule à unir trois villes avec une taille de population similaire. Pour cela, une méthode et une organisation de travail sont adoptées pour mener la nouvelle collectivité à bon port.

Élus et services municipaux en première ligne

Composé d'élus des trois communes, le comité de pilotage conduit et oriente tout le processus de fusion. Un travail en commissions thématiques sera mis en place à l'image de ce qui avait été fait au Château d'Olonne à l'été 2016 avant la consultation.

Sous l'impulsion du comité de pilotage, le comité technique réunit chaque semaine les directeurs généraux des services, les directeurs des services techniques et les directeurs généraux adjoints.

Avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé en ressources humaines, les services municipaux ont commencé à recenser leurs divergences et leurs similitudes quant aux modes d'organisation, aux missions et aux effectifs. Il s'agit d'intégrer près de 800 agents à un nouveau schéma d'organisation qui doit allier efficacité, valorisation des compétences et prise en compte du niveau d'exigence des administrés.

En première ligne, les agents seront informés par le biais du comité de suivi et des comités techniques de chacune des collectivités.

Enfin, un second cabinet d'audit est chargé d'analyser les finances communales pour effectuer des projections budgétaires pertinentes pour les premiers temps de la **Commune nouvelle des Sables d'Olonne**.

L'esprit de la coopération et de l'intérêt général

Les élus n'attendent pas la mise en place effective de la **Commune nouvelle** pour travailler ensemble au service de l'intérêt de toute la population. Pour preuve, le courrier que les trois maires ont adressé à la Préfecture de Vendée concernant les stations d'enregistrements des empreintes digitales. Ces équipements sont désormais indispensables pour établir des cartes nationales d'identité comme des passeports (Lire page 20).

Pour l'instant, l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne est le seul équipé avec deux stations. La demande des élus est donc simple : obtenir un troisième équipement afin d'en installer un dans chacune des trois mairies. Cela se justifie parfaitement par le nombre d'habitants concernés comme par la nécessité de conserver un service public de proximité.

Les sourires de « Monalisa »

Monalisa est la Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés. Une quinzaine de bénévoles a été formée par la coordination départementale à laquelle adhère le Centre communal d'action sociale (CCAS). Ils rendent visite à des aînés vivant en résidence ou à leur domicile.

En France comme en Europe, le vieillissement de la population est un phénomène sans précédent qui représente un défi pour la société toute entière.

La prise de conscience qui a suivi le drame de la canicule a notamment abouti à la création de **Monalisa**, démarche inédite qui rassemble tous les acteurs qui luttent contre l'isolement social des personnes âgées : associations, collectivités, caisses de retraite, etc.

En Vendée, département dans lequel près de 30 % de la population a 60 ans ou plus, la coopération départementale de **Monalisa** impulse le déploiement d'équipes citoyennes constituées de personnes bénévoles qui souhaitent agir localement contre l'isolement des personnes âgées.

Les visiteurs du jour

Le CCAS du Château d'Olonne a souhaité s'inscrire dans cette dynamique. Lancé il y a quelques mois, son appel aux bonnes volontés a été entendu et ce sont ainsi 14 bénévoles qui ont été formés dès le mois de février dernier.

Ils consacreront un peu de leur temps à rendre visite à certains de nos aînés vivant en résidence ou à leur domicile afin de briser leur isolement et de créer du lien social.

Les bénévoles de **Monalisa** restent maîtres du temps qu'ils consacrent à cette activité pourvu qu'il y ait de leur part un engagement sur la durée. L'esprit de réseau qui prévaut permet un retour d'expériences, des échanges entre bénévoles et avec les responsables afin que la mobilisation soit pérennisée et étendue.

Il est bien sûr toujours possible d'être partie prenante de cette belle et précieuse initiative au service du bien-vivre ensemble et de l'entraide entre les générations. Pour cela, contactez le CCAS, tél. 02 51 23 88 06, ccas@ville-chateaudolonne.fr

Émilie Cousteix, directrice du CCAS, Antoine Chiron et Fanny Tesson, de la coordination Monalisa Vendée, entourent les bénévoles.

Paulette Lalande, centenaire rayonnante

Paulette Lalande le jour de son centième anniversaire.

Née Dupont à Paris le 26 janvier 1917, Paulette Lalande a vu le jour alors que le président de la République était Raymond Poincaré et le président du Conseil des ministres Aristide Briand…

Pourtant, ce siècle d'existence ne semble pas le moins du monde peser sur ses frêles épaules et tous ceux qui l'entouraient pour son anniversaire, fêté dignement à son domicile, ont apprécié son sourire généreux et son esprit vif.

Le maire et Françoise Rezeau, adjointe aux Solidarités, étaient présents et lui ont offert un bouquet de fleurs ainsi qu'un beau livre sur Le Château d'Olonne, commune où elle vit depuis une quarantaine d'années et qui semble lui réussir !

Si vous connaissez un ou une future centenaire résidant sur la commune, merci de contacter le CCAS au 02 51 23 88 06.

La maison de santé des 3 Caps, initiative exemplaire

Lors de l'inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire des 3 Caps, vendredi 10 février, le maire a salué un « **bel exemple de coopération et de modernité au service de la santé et du bien-être de la population** ».

Situé le long du **boulevard du Vendée Globe,** le bâtiment de 1 600 m², facilement identifiable et accessible, est dû à une initiative privée soutenue par les collectivités comme par l'**Agence régionale de santé**.

Baptisé Cap Horn, le rez-de-chaussée est notamment occupé par un pôle kiné.

Le Cap Leeuwin, au premier étage, accueille l'équipe pluridisciplinaire du **Centre local d'information et de coordination (CLIC)** gérontologique du Littoral ainsi qu'une orthoptiste, une ostéopathe, une psychologue, une sophrologue et deux thérapeutes.

Les quatre médecins généralistes à l'origine du projet, une sage-femme, des infirmiers et une diététicienne exercent au dernier niveau, le Cap de Bonne Espérance.

Plébiscitée par les jeunes médecins, la maison de santé constitue une réponse pertinente face aux problématiques de désertification médicale.

Maison de santé des 3 Caps
45, rue des Frères-Michelin
CLIC : 02 51 21 49 10,
accueil@clicdulittoral.fr

La dynamique « Préférence commerce »

Depuis 2013, la Ville est partenaire du dispositif « Préférence commerce » de la **Chambre de commerce et d'industrie de Vendée**. Il s'agit de promouvoir le commerce de proximité en accompagnant les commerçants dans leur volonté d'améliorer la qualité de l'accueil et des services.

Avec la création ces dernières années de deux associations, le commerce castelolonnais fait preuve d'un dynamisme remarquable. Pour renforcer cette situation favorable à la qualité de vie et à l'attractivité de toute la commune, la Ville répond présente. Elle s'inscrit pour la troisième fois consécutive dans la démarche « Préférence commerce » initiée par la **Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vendée.**

Ce label d'excellence s'adresse à tout commerce, pourvu que sa surface de vente ne dépasse pas 400 m² et qu'il dispose d'une vitrine ou d'un local accueillant du public.

Il s'agit d'un formidable outil d'accompagnement et de développement qui permet à un commerce de proximité de faire réaliser un diagnostic complet de son point de vente par un conseiller de la CCI. Au programme également, un appel et la visite d'un client mystère pour aboutir à un rapport détaillé avec préconisations.

CCI, Ville et commerces main dans la main

Le 28 février, le maire et Dominique Potier, président de la commission Performance et développement du commerce de la **CCI Vendée**, ont signé la convention couvrant la période 2017-2018 (Lire page 15).

La collectivité s'engage ainsi à couvrir la moitié du coût de l'inscription à la démarche, 240 € pour les commerces et services, 270 € pour les brasseries et restaurants.

Les commerçants castelolonnais recevront un courrier commun de la **CCI** et de la Ville leur présentant l'opération. Lors du millésime précédent, huit commerces castelolonnais avaient obtenu le précieux label, valable deux ans, en validant les critères correspondant à des engagements qualité.

Repérez bien ce symbole, il signifie que le commerçant est engagé dans une démarche de qualité de l'accueil et de ses services.

Il est souhaitable que le dispositif s'étende à d'autres magasins car cette nécessaire remise en cause est bénéfique aux commerçants, à la pérennisation et au développement de leur activité. Habitants, commerçants, collectivités, chacun doit jouer son rôle pour préserver le commerce de proximité, élément essentiel d'une ville vivante et agréable.

Les commerçants intéressés peuvent contacter Soizic Durand, conseillère de la CCI Vendée, **Tél. 02 51 45 32 81, soizic.durand@vendee.cci.fr**

Le chiffre : 13 841

Le millésime 2017 du recensement de la population s'est achevé à la fin du mois de février. C'est grâce aux précédentes éditions de cette opération d'utilité publique que peuvent être connues les populations légales au 1er janvier 2014 en vigueur à partir du 1er janvier 2017. Pour Le Château d'Olonne, le chiffre s'établit à **13 841 habitants**, ce qui place la commune à la sixième place en Vendée. On peut y ajouter la population comptée à part (444 personnes) qui comprend certains de ceux dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence ici.

5 771 en 1968, 8 836 en 1982, 10 976 en 1990, 12 950 en 2006, 13 473 en 2011, la population castelolonnaise continue de croître, plus doucement mais sûrement. À défaut d'être un phénomène partagé sur tout le territoire départemental, régional ou national, on retrouve la même évolution positive dans la plupart des communes littorales et rétro-littorales. Quant aux deux autres communes du Pays des Olonnes, Les Sables d'Olonne se stabilise à 14 376 habitants et Olonne-sur-Mer poursuit sa progression avec 14 863 habitants

Les principaux tr

1 Parvis de l'Hôtel de Ville

Résolument contemporain, le parvis de l'Hôtel de Ville est quasiment achevé. Cet espace à la fois arboré et urbain constitue une plus-value réelle pour le centre-ville dont il préfigure les prochains aménagements. Côté rue, 21 nouvelles places viennent compléter l'offre de stationnements. Le mobilier urbain permet d'offrir un éclairage soigné et d'informer la population grâce à un troisième journal électronique. Une colonne Morris sera également mise en place sur le trottoir situé entre les rues d'Olonne et Séraphin-Buton. 500 m² de pavés en calcaire permettent de relier le bâtiment au cœur de la ville et à la future place qui sera aménagée entre l'école René-Millet et la rue de l'Église. Côté ruisseau, le dénivelé est traité en terrasses plantées, offrant de nouvelles perspectives sur l'**Aire des Vallées**. Reste désormais à laisser les plantations prendre une belle envergure. Espaces verts hors terrassement : 226 400 €. Terrassement bâtiment, parking (21 places) et terrain : 178 000 €.

2 Rond-point de la Mouzinière

Propriété du Département, le rond-point souhaite l'embellir en accord avec le Cor

4 Portes du littoral

Érigées au moment de la réhabilitation du littoral, plusieurs portes en béton lèvent le voile sur l'histoire, la géographie ou l'environnement des lieux. Avant l'été, deux nouveaux supports seront implantés à **L'Anse aux Moines** et à **Cayola**. Réalisés en lien avec le service **Patrimoine et Archives** de la Ville, ils évoqueront l'histoire de l'abbaye, la pêcherie, la dune de galets ou encore les pieux de la baie de Cayola. À proximité de l'avenue Nina d'Asty, le panneau en place sera modifié pour aborder non seulement l'artiste du début du XXe siècle mais également l'histoire du quartier de la Pironnière et des casemates présentes le long de notre littoral.

8 Parking de la salle de sports des Plesses

En mars, le service **Espaces verts** a repris l'ensemble des massifs qui bordent le parking situé entre la salle de sports et le collège Jean-Monnet. Paillage, toile biodégradable et poutres de chênes maintiennent les nouvelles plantations qui respectent la charte chromatique. Investissement, 10 000 €.

9 Rue des Saponaires

L'arrachage des plantations vieillissantes et le sablage ont permis d'améliorer grandement la visibilité pour les automobilistes car les massifs ont été replantés ou sont devenus des pelouses. Investissement, 1 700 €.

10 Rue de la Joséphine

À la demande de la **Communauté d'agglomération**, une aire de retournement est créée par le service municipal de la **Voirie** pour faciliter la circulation des camions de ramassage des ordures. Investissement, 12 000 €.

11 Rues Tromelin et des Hibiscus

Au deuxième trimestre, les entrées de lotissements vont êtres refaites avec des arbustes et des plantes vivaces aux tonalités bleues et blanches. Investissement, 1 800 €.

12 Rues Roberval, Joseph-Cugnot et Étienne-Lenoir

En mars-avril, les jardinières sont entièrement refaites par le service **Espaces verts** avec des plantations qui respectent la charte chromatique communale et des bordures en pin toutes neuves. Investissement pour les végétaux et le paillage, 5 200 €.

de la Mouzinière marque l'entrée de l'agglomération. À ce titre, la Ville
nseil départemental. Les travaux auront lieu au cours des mois d'avril

et mai. Quatre massifs composés de végétaux vivaces et reprenant la charte chromatique de la zone rétro-littorale seront implantés. Cet aménagement qualitatif, conforme aux préconisations en matière de visibilité, s'élève à 8 000 €.

3 Avenues de Talmont et Louis-Bréguet et rue du Laurier

Les travaux de rénovation des réseaux d'eaux pluviales ont commencé le 6 février et se sont achevés en mars. Vrai plus pour la qualité du cadre de vie et la sécurité, l'effacement des réseaux téléphoniques et électriques se poursuit jusqu'en octobre 2017. La prudence est de mise à l'approche de ce chantier exceptionnel qui nécessite, lors de certaines phases, la mise en place de déviations, de sens uniques provisoires ou de feux alternés. Lire page 5.

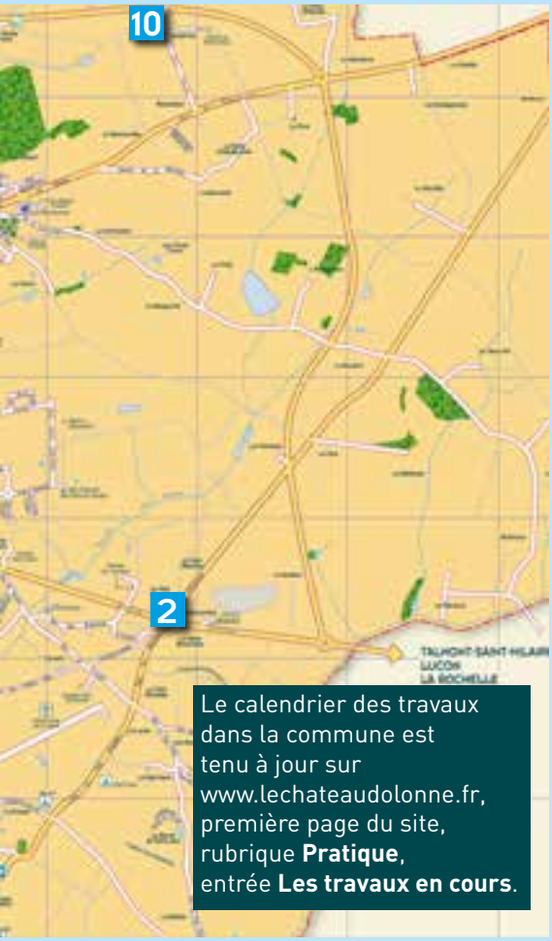

Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

5 Écoles publiques

Comme la loi le prévoit, la belle devise de la République ainsi que les couleurs de la France et de l'Europe sont désormais affichées à l'entrée de toutes les écoles publiques de la commune.

6 Rue Docteur Schweitzer

Vendée Eau, le syndicat départemental chargé de la distribution de l'eau potable, a constaté depuis quelques mois de graves faiblesses sur le réseau d'eau potable situé sous la rue du Docteur Schweitzer. Près de 900 mètres linéaires de canalisations en fonte doivent donc être remplacés sous cette voie propriété de la Communauté d'agglomération et rénovée il y a quatre ans. Vendée Eau est chargé d'informer les riverains sur ces travaux qui impacteront la circulation.

7 Stade Albert-Robin

Le terrain de football d'honneur va subir une rénovation complète à partir du 22 mai prochain et pour une période de 2 à 3 semaines. Pour des raisons de sécurité, le complexe **Albert-Robin** sera fermé au public pendant cette période. Afin de permettre un bon enracinement du gazon, le terrain ne pourra pas être utilisé pendant une période minimum de 100 jours. Investissement, 40 000 €.

Par ailleurs, un filet pare-ballons de 100 m de long sera installé en juillet sur le terrain annexe. Investissement, 15 000 €.

13 Rue François-Villon

Après les plantations situées à l'intérieur du lotissement des Aineries, c'est l'entrée qui bénéficie d'une reprise des massifs vieillissants. Investissement, 2 500 €.

14 Rue des Marchais

Le camping des **Pirons** avait besoin d'un renforcement du réseau électrique. En mars, la Ville a coordonné les travaux d'effacement des réseaux réalisés par Enedis (ex-ERDF) et le Syndicat d'énergies de la Vendée (Sydev). Participation de la Ville, 23 000 €.

15 La Pironnière

De mars à juin, se déroule la quatrième et dernière phase de l'effacement des réseaux avec les avenues de l'Auzance et de la Vendée et l'allée d'Arundel. Investissement, 229 000 €. Côté voirie, la troisième et avant-dernière phase concerne les allées de Pierre Levée, de Saint-Nicolas et de la Claye ainsi que l'avenue de la Vertonne. Investissement, 193 000 €.

Il y avait des jardins...

Pour participer au **Concours des Maisons fleuries**, il faut s'inscrire au printemps. Une trentaine d'habitants rivalisent de talent et d'idées chaque année. Pourquoi pas vous ?

Avoir la main verte est un don, ou un plaisir, qui s'offre souvent aux regards des autres et qui contribue à embellir le cadre de vie de chacun. La commune a la chance de compter de nombreux jardiniers amateurs qui se plaisent à entretenir avec passion l'espace vert situé autour de leur maison. Pourtant, peu d'entre eux osent s'inscrire au **Concours des Maisons fleuries** organisé chaque année par la Ville. C'est dommage car c'est une démarche très simple à effectuer qui n'engage à rien et peut même être l'occasion de recevoir des conseils amicaux.

Jury bienveillant

Début juin, un jury composé d'élus et d'agents du service municipal des Espaces verts se rendra sur place pour évaluer le travail de chaque participant. Les couleurs, l'harmonie des formes et la diversité des espèces présentes seront notamment l'objet de toute son attention. Le jury sera particulièrement attentif au respect de l'environnement dans le jardin : utilisation de paillages, récupérateur d'eau, compostage, gamme végétale adaptée au milieu, peu gourmande en eau et qui s'épanouit sans recours aux désherbants chimiques (Lire page 13).

Quoi qu'il en soit, tous les participants seront félicités avec des cadeaux à l'occasion de **Mille Arbres** en novembre.

Inscriptions jusqu'au 31 mai

Pour concourir, contactez le service **Communication-Événements** : Tél. 02 51 23 88 11, communication@ville-chateaudolonne.fr ou rendez-vous sur www.lechateaudolonne.fr, rubrique **Actualités**.

Frelon asiatique : la lutte continue

Le printemps est la période idéale pour lutter contre cette espèce envahissante, véritable danger pour l'Homme comme pour la biodiversité.

Changement notable cette année, c'est désormais la **Communauté d'agglomération** qui prend le sujet à bras le corps et non plus la Ville. En effet, la lutte contre les nuisibles est l'une des compétences de la nouvelle collectivité (Lire page 6) qui prend à sa charge 50 % de la somme engagée lorsque les particuliers contactent les services techniques pour bénéficier d'une intervention.

Pour lutter intelligemment contre le frelon asiatique, il faut repérer le nid provisoire de la taille d'une balle de tennis formé, dès avril, par la reine frelon. Ils sont souvent implantés à l'abri d'une pergola, d'une gouttière, d'une avancée de fenêtre ou encore d'un abri de jardin.

Quant à l'insecte, il est facile à reconnaître car c'est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une livrée aussi foncée : les adultes sont brun noir et apparaissent, de loin, comme des taches sombres sur le nid. La destruction de ce dernier coûte entre 90 € à 250 € en fonction de la hauteur.

Fondatrice construisant son nid au début du printemps
(par Francis Ithurburu - Travail personnel, CC BY-SA 3.0)

Contact : **Services techniques des Sables d'Olonne Agglomération** : 2 bis, avenue Carnot, 85100 Les Sables d'Olonne, Tél. 02 51 23 86 05, technique@lsoagglo.fr

Limiter l'envol du goéland

Symbole de nos espaces côtiers sur lesquels il réside à l'année, le goéland argenté est une espèce protégée. Cependant, sa prolifération provoque d'importantes nuisances sur notre environnement urbain, sans parler de son comportement agressif envers d'autres oiseaux de mer comme les sternes.

Aussi, la Ville mène pour la troisième année consécutive une campagne de stérilisation des œufs. C'est la seule méthode efficace respectant la législation et le bien être animal car elle n'entraîne pas la mort d'oiseaux vivants mais évite juste la naissance de trop nombreux poussins.

Avec 16 œufs traités en 2015 et 37 en 2016, la campagne monte en puissance. Les propriétaires qui voient régulièrement des goélands nichés sur le toit de leur maison ou de leur entreprise doivent contacter sans tarder les services municipaux. Les deux campagnes auront lieu en mai et juin.

Contact : service **Environnement**, Tél. 02 51 23 88 04, www.lechateaudolonne.fr rubrique **Actualités**.

Demande gratuite de stérilisation d'un nid de goélands
À remettre impérativement avant le 29 avril

Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .

Adresse de la propriété où intervenir :

N° : . . . . . .

Rue : . . . . . .

Tél.. . . . . Courriel : . . . . . .

Hauteur approximative du nid, en mètres : . . . . . Nombre de nids : . . . . . .

Peut-on accéder au nid en votre absence ? (cocher la case correspondante) ❏ Oui ❏ Non

Situation (cocher la case correspondante)

❏ Maison individuelle

❏ Immeuble collectif

❏ Bâtiment industriel ou commercial

Signature

Formulaire à remettre à :
Services techniques, Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton, 85180 Le Château d'Olonne ou à services.techniques@ville-chateaudolonne.fr

Plus verte la ville

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics sauf exceptions ciblées. Les agents municipaux ont d'ores et déjà adopté des pratiques plus vertueuses. Parallèlement, chacun doit accepter la présence de l'herbe dans les espaces publics.

Les 3 fleurs obtenues par la commune dans le classement des **Villes et Villages fleuris** sont, pour une bonne part, dues à la politique volontariste de la collectivité en matière de respect de l'environnement. En effet, la Ville n'a pas attendu l'entrée en vigueur d'une législation plus stricte pour limiter l'usage de ces produits qui polluent aussi bien la terre que les cours d'eau et mettent notre santé en danger.

Dès 2003, la gestion différenciée des espaces verts était mise en place puis, deux ans plus tard, le plan de désherbage communal intégrant la voirie et les espaces verts.

Enfin, en 2011, la collectivité signait la charte des bonnes pratiques phytosanitaires du **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers**. Résultat, entre 2011 et 2016, les services techniques municipaux ont réduit de 89 % la quantité de produits phytosanitaires utilisée et les ont complètement banni de la voirie depuis trois ans.

Un vrai tour de force quand il s'agit d'entretenir au quotidien près de 40 hectares d'espaces verts, 160 km de trottoirs et 30 km de chemins !

Nouvelles pratiques

Pour réussir cette transition durable, les agents municipaux ont dû expérimenter et adopter de nouvelles pratiques. Dans les espaces verts, le paillage a été généralisé. Il a de nombreux avantages comme de retenir l'humidité et de limiter l'apparition de plantes non désirées.

Les nouvelles méthodes de désherbage ont aussi nécessité l'acquisition de matériels adaptés : encore récemment, une brosse de balayage et des désherbeurs thermiques à gaz ont été achetés avec la participation de l'**Agence de l'eau Loire-Bretagne**.

Plus globalement, cette problématique de l'entretien est prise en compte dans la réflexion préalable à tous les nouveaux aménagements de voirie ou les créations d'espaces verts. Finies les parties sablées, place à des étendues enherbées avec des mélanges de semences nécessitant peu de passages de tonte (3 par an au lieu de 12 pour d'autres types de mélange).

Nouvelle façon de voir

Ces nouvelles pratiques nécessitent un changement de mentalité de la part de l'ensemble des habitants. Il faut bien comprendre que les agents municipaux gèrent au mieux les espaces publics en prenant en compte ces nouvelles contraintes et que le résultat ne peut pas être identique à celui obtenu autrefois avec des désherbants chimiques.

D'ailleurs, les particuliers qui n'ont pas encore adopté dans leur propre jardin des pratiques plus respectueuses de l'environnement vont aussi y être contraints. En effet, depuis janvier 2017, la vente de pesticides en libre-service est interdite dans les jardineries. En janvier 2018, la plupart des néonicotinoïdes, ces produits utilisés contre les insectes nuisibles et particulièrement dangereux, seront interdits. Enfin, le 1er janvier 2019 marquera la fin de la vente des pesticides chimiques aux particuliers.

Le nouvel environnement urbain qui est en train de se mettre en place fait la part belle à la biodiversité ordinaire, celle qui se niche au coin de la rue ou du jardin. Nous avons tous à y gagner

Un agent municipal désherbe impasse Édouard-Branly grâce à un nouveau matériel fonctionnant au gaz.

Le cimetière n'échappe pas à la règle

Les allées du carré « i » se végétalisent peu à peu

Après un an d'essais riches d'enseignements, la végétalisation du cimetière du **Vivier** se généralise à l'ensemble des carrés. Sur les quatre mélanges testés, ce sont la fétuque et le sedum qui ont finalement convaincus les services municipaux comme les administrés. Leurs principales qualités ? Résistants à la sécheresse, agréables à l'œil et ayant la bonne idée de ne pas croître trop vite. Les semis réalisés depuis mars donneront un résultat progressif dans le courant de l'automne. Mais pour cela, les usagers doivent jouer le jeu. Plus question de planter des pots de fleurs dans les allées, ni de nettoyer les tombes à l'eau de Javel !

Le cimetière de demain sera davantage paysager à l'image de ce qui existe depuis longtemps dans les pays anglo-saxons par exemple. Là-bas comme ici, de vastes pelouses et des allées enherbées ne constituent en rien une négligence ou un affront envers nos chers disparus !

La vitesse excessive dans le viseur

Source de danger et de nuisances, la vitesse excessive des véhicules est une préoccupation constante de la Ville. Pour la mesurer précisément, la **Police municipale** dispose depuis quelques mois d'un nouvel outil précis pouvant être utilisé sur tous les axes de la commune.

Supposée ou réelle, la vitesse excessive fait l'objet de plaintes récurrentes de la part des riverains. Pour y remédier, la Ville prend les dispositions les plus pertinentes dans chaque cas de figure.

Il peut s'agir par exemple d'un aménagement de voirie comme la mise en place d'une chicane ou d'un plateau traversant. **Rue des Nouettes**, le régime du 30 km/h et la priorité à droite ont abouti à une baisse sensible de la vitesse moyenne des véhicules.

Bien sûr, les solutions de type dos d'âne ne peuvent être généralisées car elles compliquent la circulation des véhicules de secours et peuvent aussi être facteurs de nuisances sonores.

La prévention avant tout

Que faire face à la forte demande de contrôle de vitesse de la part des riverains des rues de **Touvent**, de **Beauséjour**, **Georges-Clemenceau**, des **Grands-Riaux**, du **Petit-Paris** ou du **Moulineau** ?

Jusqu'à présent, seule la **Police nationale** était équipée pour effectuer des contrôles avec un radar embarqué ou des jumelles mais elle n'a pas la possibilité de se positionner sur tous les axes de la ville.

Afin de gagner en réactivité et de couvrir l'ensemble du territoire de la commune, la **Police municipale** s'est équipée à l'été 2016 d'un cinémomètre laser. D'un faible encombrement et simple à utiliser, cet appareil mesure la vitesse des véhicules, même à longue distance et dans les deux sens de circulation.

Cet outil moderne, qui a déjà permis d'améliorer la situation dans plusieurs secteurs de la commune, a d'abord une finalité pédagogique et préventive. Mais attention, il n'est pas exclu que les policiers municipaux procèdent à la verbalisation de conducteurs trop pressés.

Les habitants qui constatent des phénomènes récurrents de vitesse excessive à proximité de leur domicile sont invités à contacter la **Police municipale**, Tél. 02 51 23 00 17, **police@ville-chateaudolonne.fr**

La police municipale mène une opération de contrôle de la vitesse sur la rue de Beauséjour.

Des vacances plus sereines

Ce n'est pas la garantie absolue contre le cambriolage mais bel et bien une veille régulière de son domicile. Tel est l'esprit de l'opération "Tranquillité vacances" que la Police municipale propose aux Castelolonnais s'absentant quelque temps de chez eux, quelle que soit la période de l'année.

Un coup d'œil en passant dans le quartier, un passage à un moment inattendu... les policiers resteront attentifs durant la période d'absence. Tout indice de désordre dans l'environnement de la maison attirera leur attention. Alors, selon ce qui aura été convenu au départ, ils iront voir de plus près, préviendront un voisin ou une personne désignée au préalable.

Tout le cadre d'intervention et de réaction des **policiers municipaux** est en effet expliqué aux intéressés et programmé avec eux avant leur départ. Ils proposent notamment des conseils et des recommandations pour améliorer la protection de votre domicile.

Pour bénéficier de **Tranquillité vacances**, l'inscription est possible sur le site **www.lechateaudolonne.fr**, rubrique « **Services à la population** », « **Vie quotidienne, pratique** » puis « **Opération Tranquillité vacances** » ou en prenant contact avec les agents quelques jours avant le départ prévu :

Police municipale
Hôtel de Ville
53, rue Séraphin Buton
Le Château d'Olonne
Tél. 02 51 23 00 17
police@ville-chateaudolonne.fr

L'événement, la date, la photo…

◀ 3 décembre

Le **Conseil municipal des jeunes** se mobilise pour Haïti, durement frappé par l'ouragan Matthew en octobre dernier, en tenant un stand de récolte et de communication dans la galerie marchande La Boussole. Grâce à la participation des deux jardineries locales, 165 sachets de graines ont également été récoltés par les enfants en faveur de l'association Solid'Air Caraïbes.

13 janvier ▲

Le maire présente ses vœux aux forces vives de la commune, entrepreneurs, artisans et bénévoles associatifs. Il y est question des projets municipaux, de la **Communauté d'agglomération** et de la future **Commune nouvelle**. Le temps officiel se termine par un coup de chapeau aux Castelolonnais qui se sont distingués au cours de l'année écoulée.

◀ 6 février

Après une réunion de travail, Florence Pineau, maire d'Olonne-sur-Mer, Didier Gallot, maire des Sables d'Olonne, et Joël Mercier, maire du Château d'Olonne, tiennent une conférence de presse. À l'unisson, ils expriment leur « volonté unique d'avancer et de réussir » la mise en place de la **Commune nouvelle**.

Lire page 7.

◀ 10 février

La gargamoëlle fait à nouveau le plein pour le concert jazz manouche du quartet Dos Gringos.

15 février ▶

Pour fêter son centenaire, le Lions Clubs multiplie les initiatives en faveur de la lecture et contre l'illettrisme. La section sablaise installe des boîtes à livres dans lesquelles chacun peut piocher à sa guise ou, à l'inverse, y déposer un ouvrage pour partager un coup de cœur. L'exemplaire castelolonnais est installé à l'**Aire des Vallées**.

▲ 28 février

Le maire, accompagné de Jean-Pierre Boileau, adjoint aux Finances en charge du Commerce, et Dominique Potier, élu de la CCI Vendée, signent la convention liant la Ville à l'organisme départemental pour la démarche « Préférence commerce 2017-2018 ».

Lire page 9.

◀ 1er mars

La Compagnie du logement et la Ville remettent officiellement les clés aux heureux propriétaires de 7 maisons en location-accession édifiées dans le quartier des Prés de la Clais Sud.

Les registres paroissiaux

Fonds les plus anciens des archives municipales, ces registres consignaient jusqu'à la **Révolution** les trois grandes étapes de la vie du paroissien : le baptême, le mariage, la sépulture. Ce sont donc des documents très utiles pour établir un arbre généalogique.

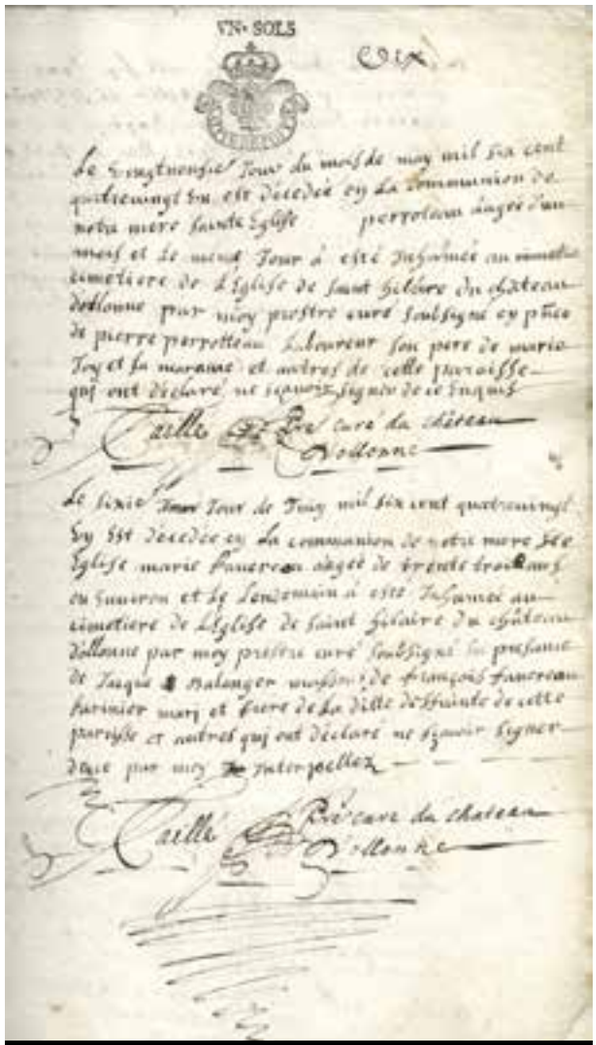

Registre paroissial de 1680 consignant les décès.

Jusqu'en 1792, l'état civil est tenu par le curé sous la forme de registres paroissiaux pour relever les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui rend obligatoire la tenue des registres de baptêmes dans les paroisses. Puis l'ordonnance de Blois en 1579 impose l'enregistrement, d'une part des mariages, et d'autre part des sépultures.

Nombreuses seront toutefois les paroisses à ne pas tenir les registres dès la promulgation de l'ordonnance de 1539. Ainsi, les registres du Château d'Olonne conservés par la Ville commencent à partir de 1637 pour les baptêmes, 1641 pour les sépultures et 1674 pour les mariages. Des lacunes sont à déplorer surtout pour les sépultures dont il manque de longues périodes. Que sont devenus les registres manquants ?

Reconstituer les registres

La collection conservée aux **Archives départementales de la Vendée** permet pour certaines périodes de combler ces lacunes. En avril 1667, la tenue des registres en double exemplaire est en effet instaurée par une ordonnance exigeant le dépôt annuel d'un exemplaire au greffier des tribunaux d'Ancien Régime qui a ensuite été versé aux **Archives départementales**. En numérisant la collection « communale » et celle du « greffe » pour reconstituer la collection, les **Archives de la Vendée** ont reconstitué l'ensemble des registres. Les **Archives départementales** conservent ainsi un registre paroissial antérieur à la collection municipale couvrant la période de janvier à octobre 1632 ! Malgré ce travail de reconstitution, certaines périodes manquent encore. Cela s'explique en grande partie par la multiplication et la défaillance des officiers chargés de conserver les registres. En outre, la tenue du deuxième registre ne devient systématique qu'après une nouvelle ordonnance de 1736 qui rappelle et complète l'ordonnance de 1667.

Le décret du 20 septembre 1792 laïcise l'état civil. Leur tenue (en double exemplaire, un à la mairie, l'autre au greffe) est transférée aux mairies qui récupèrent par la même occasion les anciens registres paroissiaux. Ceci explique que les archives municipales en soient aujourd'hui détenteurs. Les registres paroissiaux et d'état civil constituent aujourd'hui le fonds le plus ancien des **Archives municipales** et sont régulièrement consultés par le public pour la généalogie. Ils sont consultables sur le site **www.archives.vendee.fr**

Vitrines du passé et du futur de la commune

Le site Internet **archives.chateaudolonne.fr** n'est pas le seul moyen pour les archives municipales d'être à la portée du plus grand nombre et de mettre ses différents fonds en valeur.

Une vitrine de musée, installée sous l'escalier au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, permet de présenter des éléments du patrimoine castelolonnais.

Avant le fanion restauré du Maréchal Foch et après le plan de la villa Les Biches, ce sont des registres paroissiaux qui sont actuellement présentés.

Au premier étage, une seconde vitrine sera installée pour présenter les projets de la municipalité, en matière d'urbanisme par exemple. Comme le symbole d'une commune qui valorise son passé tout en regardant vers demain.

Le plan de la villa Les Biches était exposé en début d'année. Le bâtiment a été dessiné par Joseph Cassien-Bernard, l'architecte de l'Opéra Comédie de Montpellier et du pont Alexandre-III de Paris.

Le plastique, c'est « bidon » !

Un bestiaire étrange et des personnages naïfs ont investi la **médiathèque Michel-Raimbaud**. Cette production "plastic" et "plastique" met en scène de curieuses créatures fabriquées avec des emballages et divers bidons. Ludique et poétique, ce détournement d'objets invite à une prise de conscience citoyenne sur les déchets tout en sensibilisant petits et grands à la sauvegarde de l'environnement.

Comme le souligne son concepteur, Jean-Pierre Dallemand, "**c'est une exposition complètement bidon**". Mais qui montre qu'avec ce que l'on jette, on peut au moins faire des marionnettes. "**Je suis l'unique « écoplasticien » de Loire-Atlantique qui peut se vanter de présenter une exposition entièrement bidon**" lâche avec un trait d'humour l'artiste.

"**Je peins les bidons à la bombe après y avoir déposé une sous-couche adaptée. J'essaie de toucher le moins possible à la forme initiale du récipient, et de travailler le regard des personnages afin de transmettre l'émotion au public**".

Prise de conscience environnementale

Emballages de shampoing, de lessive ou de liquide vaisselle donnent alors naissance à une sorte de bestiaire improbable : une famille de manchots rigolos, un diablotin fourchu, une girafe haut perchée...

Une exposition pleine de poésie ! Éducatif, l'acte veut aussi et surtout sensibiliser les enfants à la sauvegarde de la planète à travers le jeu. Le marionnettiste et plasticien a ainsi animé l'atelier « L'art de la récup' » avec une douzaine d'écologistes en herbe âgés de 7 à 12 ans. Il s'agissait d'expérimenter la création avec des emballages divers."**Je leur fais reconnaître les contenants d'origine. Je leur dis également de revenir avec leurs parents et un contenant liquide que je n'ai pas. Cela crée un échange entre adultes et enfants**".

Dans le cadre de leur projet pédagogique, et après avoir accueilli Jean-Pierre Dallemand, la classe de moyenne section de l'école de la **Pironnière** s'est également prêtée au jeu de la « récup' ». Quelques personnages ou animaux "bidon" ont donc trouvé aisément leur place au sein de la **médiathèque** le temps de l'exposition.

L'exposition est visible jusqu'au 22 avril à la **médiathèque Michel-Raimbaud**, allée du Parc de Coubertin.

« Le Pêcheur », création de « l'écoplasticien » Jean-Pierre Dallemand.

FÊTE MU DE SI LA QUE

Fête de la musique : scène ouverte aux Vallées

La Fête de la musique a lieu mercredi 21 juin à l'**Aire des Vallées**. À cette occasion, la Ville propose aux musiciens et chanteurs amateurs, en solo ou en groupe, de se produire sur la **scène des Vallées**. Pour cela, un dossier de candidature doit être déposé avant la mi-avril auprès du service **Animations culturelles**, en mairie. Règlement et formulaire d'inscription sont disponibles sur le site **www.lechateaudolonne.fr**, rubrique **Actualités**.

Service **Animations culturelles**, Tél. 02 51 23 88 08, culture@ville-chateaudolonne.fr

Concours de nouvelles et poésies

Pour la 13e édition de son concours littéraire ouvert à tous, la **Médiathèque Michel-Raimbaud** a choisi un thème propice à l'évasion, « l'île ». Les participants ont jusqu'au 31 mai pour faire parvenir jusqu'à trois écrits qui peuvent prendre la forme d'une nouvelle ou d'une poésie. Les lauréats des catégories jeunesse (13 à 17 ans) et adultes (à partir de 18 ans) recevront une récompense au cours d'une cérémonie de remise des prix, le 23 septembre. À vos stylos !

Le règlement complet est disponible à la **Médiathèque Michel-Raimbaud**, allée du Parc de Coubertin, ou sur **www.lechateau dolonne.fr**, rubrique **Actualités**.

Saison culturelle 2016 2017
Le Château d'Olonne

À la gargamoëlle

Rafût (Percussions)
Vendredi 28 avril, 20 h 30, spectacle de 1 h 30
Tout public
Billetterie au Bureau d'information touristique du Château d'Olonne depuis le 28 mars.

Angel Ramos Sanchez ,
« En attendant Julio » (one man show)
Vendredi 19 mai, 20 h 30, spectacle de 1 h 30
Tout public
Billetterie au Bureau d'information touristique du Château d'Olonne à partir du jeudi 27 avril.

Rencontres Cinéma
Prochaines sessions : du 5 au 11 avril et du 10 au 16 mai.

Naissances

Décembre

Félix Vittu, le 12
Valentin Carment, le 29

Janvier

Jaime Geoffroy, le 2
Alix Gaudin, le 22
Darine Belhadi, le 24

Février

Mila Huynh Neto, le 13
Olympe Lefebvre Bruneleau, le 14
Lubin Etourneau, le 18

Mars

Matéo Pasquier, le 5

Mariages

Janvier

Virginie Monsimier et **Cédric Cornu**, le 14

Février

Annie Belliard et **Jean-Pierre Charleux**, le 6

Décès

Décembre

Lakhdar Albane, 22, rue du Docteur Laënnec, le 8
Simonne Huguet née **Guibert**, 156 bis, rue de la Croix blanche, le 10
Marcel Esnaud, 49, rue des Boucaniers, le 11
Jean-Philippe Elineau, 14, rue Jules-Ferry, le 14
Cyrille Cazaux, 5, rue Jean-Borotra, le 14
Solange Berthomé née **Bironneau**, 33, rue des Grands Riaux, le 17
Christian Remaud, 31, rue Marco-Polo, le 19
Elisabeth Lindrec née **Jaulin**, 56, rue de la Mer, le 20
Lucette Rabreau, 4, impasse Bernard-Buffet, le 22
Emmanuel Guibert, 21, rue André-Malraux, le 24
Emilienne Blandin née **Gendron**, 8, rue de la Croix blanche, le 24
Raymond Collinet, 13, impasse Théodore-Géricault, le 26
Marie Prou née **Daniau**, 100, rue des Plesses, le 28

Janvier

Denis Rapiteau, 25, rue du Rallye, le 1er
Françoise Lampérier née **Proquin**, 27, rue Jean-Corvisart, le 2
Jeanne Hariot née **Valnot**, 100, rue des Plesses, le 2
Violette Delhomeau née **Luneau**, 1, impasse Théodore-Géricault, le 3
Germaine Déséez née **Lecoin**, 100, rue des Plesses, le 4
Claire du Mesnil, 158, rue du Docteur Schweitzer, le 6
Marcel-Henri Celier, 14, rue Eugène-Labiche, le 7
Monique Chandenier née **Garnier**, 15, rue Jean-de-la-Bruyère, le 8
Aimée Petit née **Senn**, 16, avenue du Pas du Bois, le 10
Yvon Corbineau, 100, rue des Plesses, le 12
Colette Hebert née **Chollet**, 3, rue Jean-Pierre-Florian, le 12
Antoine Crétaux, Le Grand Parc, le 13
Roberte Dana née **Fimbel**, 7, avenue des Genêts, le 13
Antoinette Pietot née **Parant**, 12, avenue René-Coty, le 14
Michel Renoir, 26, rue Parmentier, le 16
Jacques Schroedt-Girard, 49, rue de la Mer, le 18
Jeannine Renaud née **Guineberteau**, 17, rue des Darielles, le 22
Denis Rouillard, 11, rue des Eglantines, le 23
Jean-Charles Puiroux, 9, rue des Boilardries, le 23
Jacqueline Prouteau née **Nauleau**, 190, avenue de Talmont, le 24
Raymond Berge, 44, rue du Pontreau, le 24
Jacqueline Grée née **Bisserié**, 14, rue Jean-Pierre Florian, le 26
Marguerite Garcia née **Galoudec**, 100, rue des Plesses, le 27
Yvonne Roche née **Déprès**, 100, rue des Plesses, le 27
Ginette Talbot née **Barreau**, 100, rue des Plesses, le 28
Paul Genin, 100, rue des Plesses, le 30
André Bonnefous, 50, rue du Bocage, le 31

Février

Jeanne Greffard, 16, avenue du Pas du Bois, le 1er
Monique De Ridder née **Devys**, 16, avenue du pas du Bois, le 1er
Georges Laurent, 211, rue Georges-Clemenceau, le 1er
Michel Cantin, 20, rue Maurice-Ravel, le 2
Michel De Bois, 5, rue Arletty, le 2
Paulette Lavaud née **Mauduit**, 14, rue des Giguelins, le 3
Joseph Soler, 68, rue d'Olonne, le 3
Lionel Branger, 4, impasse Nicolas Poussin, le 6
Camille Coumailleau née **Ferré**, 16, avenue du Pas du Bois, le 7
Benoît Outtier, 3, rue des Essarts, le 12
Dominique Raballand, 32, rue Ambroise-Paré, le 16
Émile Boutin, 53, avenue René-Coty, le 18
Micheline Vrignon née **Daniau**, 13, rue Georges-Clemenceau, le 19
Raymonde François née **Porcheron**, 100, rue des Plesses, le 21
Paule Guilbaud née **Besse**, 100, rue des Plesses, le 23
Louise Morteyrol, 66, rue de la Plaine, le 23
Jean-Bernard Alcaïna, 49 bis, rue des Parcs, le 25
Domenico Costa, 23, rue Pierre-Corneille, le 26
René Petiteau, 33, rue du Fléchoux, le 27
Simonne Ouvrard née **Tesson**, 100, rue des Plesses, le 28

Mars

Alphonsine Seguinot née **Remaud**, 100, rue des Plesses, le 4

Groupe Ensemble, agir pour le changement

La rénovation énergétique des logements anciens est aujourd'hui la première des politiques permettant conjointement d'**améliorer le pouvoir d'achat**, de **développer l'économie et l'emploi** et de **s'engager dans la transition énergétique** de notre société.

Nous devons encourager les particuliers à réaliser des économies d'énergie.

Pour 3 raisons principales:

- **Social** : il s'agit d'améliorer le confort thermique des logements et de lutter contre la précarité énergétique, de réduire les charges qui pèsent sur les ménages
- **Environnemental** : Il s'agit de réduire les consommations énergétiques pour lutter contre le dérèglement climatique.
- **Economique** : Il s'agit de renforcer la filière de rénovation énergétique, puissant levier de croissance économique et d'emplois.

Grâce au programme **« Habiter Mieux »**, géré par l'Agence nationale de l'Habitat, l'**ANAH**, les ménages sous conditions de ressources, peuvent être subventionnés, pour une partie très significative de leurs dépenses (de 35 à 50 % des travaux) dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement afin de gagner en qualité de vie et confort.

Comment des ménages, au budget contraint, peuvent financer la dépense non subventionnée par l'ANAH ?

Pour répondre à cette question légitime, nous devons informer les particuliers du dispositif existant, mais également insister sur les aides complémentaires dont ils peuvent bénéficier.

En effet, à l'aide de l'ANAH peuvent s'ajouter des **subventions complémentaires des collectivités** dont l'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers du **Conseil régional** (AREEP).

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie oblige les fournisseurs d'énergie à inciter leurs clients à réaliser des économies d'énergie. Les distributeurs de carburants et de fioul domestique versent des **Primes Energie** pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

Enfin, l'**éco-prêt à taux zéro**, constitue une avance de fonds sans conditions de ressources pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique sans payer d'intérêts. Les économies réalisées dans la plupart des cas, compensent largement les mensualités de l'emprunt contracté.

Tout cela est complexe et difficile à appréhender pour un public non averti, mais nous avons le devoir de l'accompagner au niveau administratif, technique et financier.

Nous devons poser le cadre, et mettre en place les outils.

C'est une question de volonté, au-delà des paroles, passons aux actes.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Groupe Construire l'avenir ensemble

Palais des Sports : en démocratie, le fait du prince, ça n'existe pas !

Lors du Conseil communautaire du 3 février, nous avons appris que le président de la communauté d'agglomération avait acté la construction d'un palais des sports à la Vannerie. Dont acte !

Oui nos infrastructures sportives ont besoin d'être rénovées, modernisées, adaptées aux besoins de nos associations, de nos clubs. Nous devons tous avoir un objectif commun : amener le plus grand nombre à pratiquer une activité physique et sportive. **Le sport reste un facteur d'intégration sociale, un vecteur inégalé d'enrichissement de la qualité de vie et un outil de santé publique, que nous devons défendre collectivement.** D'ailleurs, le sport plutôt qu'une longue liste de médicaments est une idée qui doit faire son chemin. Nous devons également avoir comme souci commun de **faire du sport un instrument d'éducation de la jeunesse**.

Alors, la construction d'un palais des sports est-elle une nécessité ? Peut-être. Mais **ce que nous contestons, c'est encore une fois la méthode de Yannick Moreau**. Un tel projet, qui coûtera **plusieurs millions d'euros à la collectivité**, ne peut être présenté sans explications, sans dialogue et sans concertation avec les élus, les associations, les clubs et les citoyens. Apprendre cela par la presse et ensuite mettre le conseil communautaire devant le fait accompli, alors que ce projet n'a jamais été examiné en commission, ce n'est ni respectueux des représentants des citoyens, ni sérieux sur le fond du dossier. Nous sommes certes en période d'élection présidentielle, mais cela n'autorise pas tout, ni à promettre monts et merveilles. **Ayons la volonté de mettre fin au fait du prince et de rétablir une réelle démocratie !**

Pour le groupe « Construire l'Avenir Ensemble »
Anthony PITALIER

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

Les dix bureaux de vote

Les Français votent dans quelques semaines pour élire le président de la République puis les députés. Au Château d'Olonne, ces scrutins voient l'application d'une nouvelle répartition des bureaux de vote.

Dans quelques semaines, les électeurs sont appelés aux urnes pour les élections présidentielle et législatives. Cette perspective a amené de nombreux habitants à demander, avant la fin de l'année dernière, leur mouvement sur les listes électorales. En effet, il est impératif d'effectuer cette démarche avant le dernier jour de l'année qui précède une élection.

De son côté, la Ville a profité de la perspective de ces rendez-vous électoraux majeurs pour modifier la carte électorale castelolonnaise. Il s'agissait de l'adapter aux évolutions démographiques des quartiers et d'offrir les meilleures conditions de vote aux 12 270 électeurs (chiffre arrêté au 28 février 2017).

Ces modifications répondent en réalité à trois grands objectifs : offrir des bureaux de vote avec un nombre équivalent d'électeurs, proches autant que possible des domiciles des citoyens et aménagés dans des espaces suffisamment accessibles pour cette activité.

Un bureau créé, deux modifiés

Ces exigences ont donc conduit à la création d'un dixième bureau de vote en centre-ville, plus exactement dans la salle de motricité de l'école maternelle **René-Millet**.

À proximité immédiate, le bureau n° 2 est, lui, déplacé du réfectoire à la « salle bleue » de l'école primaire **René-Millet**, offrant ainsi une circulation plus aisée aux administrés.

Enfin, le bureau n° 9 quitte l'entrée de la **Médiathèque**, trop exiguë, pour la salle de réception de la **Maison des sports et des associations**.

Élection présidentielle

La onzième élection présidentielle de la Ve République aura lieu les 23 avril et 7 mai. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h.

Élections législatives

Elles auront lieu les 11 et 18 juin afin d'élire les 577 députés de la XVe législature de la Ve République.

Pour les personnes concernées par ces changements, il est rappelé que leur bureau de vote est indiqué sur leur nouvelle carte électorale, envoyée par voie postale il y a quelques jours. En cas de problème ou de doute, le service **Affaires générales** reste à la disposition des électeurs jusqu'au jour des scrutins au 02 51 23 88 00, ou à l'adresse **affaires.generales@ville-chateaudolonne.fr** Les jours des scrutins, une permanence est également assurée à l'Hôtel de Ville aux horaires d'ouverture des bureaux de vote.

- **Bureau n° 1** : Salle du Conseil municipal, Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton
- **Bureau n° 2** : Salle bleue, École primaire René-Millet, 34, rue Séraphin-Buton
- **Bureau n° 3** : Galerie des Riaux, 44, rue des Grands Riaux
- **Bureau n° 4** : Préau, École primaire des Nouettes, 15, rue George-Sand
- **Bureau n° 5** : Salle polyvalente, Centre de loisirs, 2, rue Denis-Papin
- **Bureau n° 6** : Salle de motricité, École maternelle de la Pironnière, 107, rue Jules-Ferry
- **Bureau n° 7** : Préau, École primaire de la Pironnière, 60, rue Alain-Colas
- **Bureau n° 8** : Colonie Ker-Netra, 18, avenue Nina-d'Asty
- **Bureau n° 9** : Salle de réception, Maisons des sports et des associations, rue Suzanne-Lenglen
- **Bureau n° 10** : Salle de motricité, École maternelle René-Millet, 13, rue de l'Église

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire est obligatoire depuis le 15 janvier 2017, pour tout enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents.

Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent ou un responsable légal. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Le formulaire est disponible en mairie ou sur le site **www.service-public.fr**

Carte nationale d'identité

Depuis le 1er mars 2017, la mairie du Château d'Olonne n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité. Les Castelolonnais doivent donc désormais effectuer cette démarche auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement.

Parmi les 19 mairies vendéennes concernées, les plus proches sont Les Sables d'Olonne, La Mothe-Achard, Moutiers-les-Mauxfaits et Saint-Hilaire-de-Riez. Il convient de se renseigner auprès de ces mairies car elles peuvent exiger la prise d'un rendez-vous comme pour les passeports. Par ailleurs, une pré-demande en ligne peut être effectuée sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés, **ants.gouv.fr**